

Paris, le 23 février 2018



Frédérique Rolet
Secrétaire générale du SNES-FSU

A

Jamie D. McCourt
Ambassadeur des États-Unis
2 avenue Gabriel
75008 Paris

Objet : Droits des travailleurs : Affaire Janus c. AFSCME (American Federation of State County and Municipal Employees) - Cour Suprême - lundi 26 février 2018

Madame l'Ambassadrice,

Au nom du SNES-FSU que je représente avec ses 58500 adhérents dans le second degré, je souhaite attirer votre attention sur une attaque dirigée contre nos amis syndicalistes américains de l'AFT (American Federation of Teachers) et de la NEA (National Education Association) et tous les enseignants et personnels de l'éducation en général. En effet, j'ai appris que dans cette affaire Janus c. l'AFSCME qui sera portée le lundi 26 février devant la Cour Suprême, il s'agira en fait de trancher sur **la question de l'abrogation d'une loi** en vigueur depuis 40 ans **protégeant la capacité financière des syndicats en matière de négociation de conventions collectives**.

Au titre de cette loi de 1977, les travailleurs et travailleuses non membres du syndicat présents sur leur lieu de travail doivent néanmoins participer financièrement aux dépenses liées à la négociation de nouvelles conventions. Ces frais sont appelés « frais d'agence », dès lors que le syndicat fait fonction d'agence au profit des travailleurs/euses ayant choisi de ne pas y adhérer. On parle également de **participation financière juste et équitable (fair-share fees)** étant donné que les travailleurs/euses non syndiqué(e)s bénéficient néanmoins des résultats de ces négociations.

Je tiens à souligner que cette affaire aurait de **graves répercussions** non seulement sur les syndicats américains mais aussi sur la communauté mondiale du travail. Il ne s'agit pas d'un cas isolé d'attaque à l'encontre des syndicats américains, mais il pourrait bien malheureusement devenir un "exemple" pour tous les gouvernements cherchant à affaiblir les syndicats. Je ne peux accepter que les droits des travailleurs soient bafoués aux États-Unis et puissent être attaqués ultérieurement dans d'autres pays.

En espérant que vous prendrez en considération ma requête, je vous prie de croire, Madame l'Ambassadrice, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Frédérique Rolet
Secrétaire générale du SNES-FSU
France